

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE TERRITOIRE SEANCE DU 25 JUN 2018**

N°: 94/18

**Objet : AVIS PORTANT SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DE LA METROPOLE –
BUDGETS ANNEXES DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE -
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017
DU TERRITOIRE DU PAYS SALONAI**

L'an deux mil dix-huit et le vingt-cinq du mois de juin
à 18 heures 30

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU
RHONE
ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

**METROPOLE AIX-MARSEILLE -
PROVENCE**

CONSEIL DE TERRITOIRE
Communes d'Alleins, Aurons,
Berre-l'Etang, Charleval,
Eyguières, la Barben, la Fare-
les-Oliviers, Lamanon, Lançon
Provence, Mallemort,
Pélissanne, Rognac, Saint-
Chamas, Salon-de-Provence,
Sénas, Velaux, Vernègues

**Siège : 281 Bd Maréchal Foch
B.P 274
13666 Salon de Provence Cedex**

Secrétaire de séance :
David YTIER

Date publication/affichage :

05 JUL. 2018

Le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence, sur la convocation en date du 19 juin 2018 adressée par Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de Territoire et Président de séance.

Etaient présents à cette Assemblée :

André BERTERO, Marylène BONFILLON, Éric BRUCHET, Monique BUNTZ, Joëlle BURESI, Jean-Claude CADIOU, Chantal CLISSON, Auguste COLOMB, Carole CORREIA D'ALMEIDA, Claude CORTESI, Evelyne DE FILIPPO, Olivier DENIS, Jean-Claude FABRE, Dimitri FARRO, Françoise FERNANDEZ, Hélène GENTE-CEAGLIO, Rita GIACOBETTI, Philippe GINOUX, Philippe GRANGE, Olivier GUIROU, Denis HOARAU, Nicolas ISNARD, Lionel JEAN, Didier KHELFA, Brice LE ROUX, Richard LEROI, Jean-Pierre MAGGI, Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Michel MILLE, Laurence MONET, Pascal MONTECOT, Joseph PALMITESSA, Sandrine POZZI, Sandrine PRAT, Christian RAPAUD, Nathalie SAINT-MIHIEL, Marie-France SOURD, Mourad YAHATNI, David YTIER.

Avaient donné pouvoir :

Patrick ALVISI donne pouvoir à Marylène BONFILLON, Christophe AMALRIC donne pouvoir à Auguste COLOMB, Serge ANDREONI donne pouvoir à Joëlle BURESI, Catherine BRICOUT donne pouvoir à Didier KHELFA, Florian BRUNEL donne pouvoir à Lionel JEAN, Catherine CASORLA donne pouvoir à Marie-France SOURD, Pierre CHOUZY donne pouvoir à Mourad YAHATNI, Gérard FRISONI donne pouvoir à Rita GIACOBETTI, Alexandra GOMEZ donne pouvoir à David YTIER, Jean-Pierre GUILLAUME donne pouvoir à Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Patricia HEYRAUD donne pouvoir à Olivier DENIS, Stéphane LE RUDULIER donne pouvoir à Nicolas ISNARD, Michel ROUX donne pouvoir à Nathalie SAINT-MIHIEL, Jean VANWYNSBERGHE donne pouvoir à Monique BUNTZ, Yves WIGT donne pouvoir à Hélène GENTE-CEAGLIO.

Etaient absents et excusés à cette Assemblée :

Patrick APPARICIO, Bérange Gauthier, Corinne LUCCHINI, Henri PONS, Caroline TILLIE-CHAUCHARD, Philippe VERAN.

NOMBRES DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION
60	39	54

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180625-94-18-DE
Date de télétransmission : 05/07/2018
Date de réception préfecture : 05/07/2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article L 5218-7 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;

Vu le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Vu la lettre de saisine du Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence en date du 12 juin 2018 ;

Vu les projets de rapport de présentation et de délibération ainsi transmis ;

Il est exposé que, conformément aux dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, reprises par l'article L 5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi pour avis des rapports de présentation et des projets de délibération satisfaisant aux deux conditions exposées :

-leur exécution est spécifiquement prévue, en tout ou partie, dans les limites du territoire ;
-ils concernent les affaires portant sur le développement économique, social et culturel, l'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat.

Pour ce faire, le Conseil de Territoire émet un avis dans le délai fixé par le Président du Conseil de la Métropole. Sauf urgence dûment constatée par l'organe délibérant de la Métropole, ce délai ne peut être inférieur à quinze jours, à compter de la saisine du Conseil de Territoire.

A défaut d'avis émis dans ce délai, l'organe délibérant de la Métropole délibère.

Le Conseil de Territoire reçoit communication des pièces relatives aux affaires qui lui sont soumises. L'avis du Conseil de Territoire ou, à défaut, le document prouvant qu'il a été saisi dans les délais est joint au projet de délibération et est annexé à la délibération de l'organe délibérant de la Métropole.

En application, le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Jean-Claude GAUDIN, par courrier en date du 12 juin 2018, a donc transmis la liste des rapports inscrits à l'ordre du jour du Conseil de la Métropole en date du 28 juin et a fixé le délai de consultation à 15 jours.

Le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre l'Etang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, est donc invité à émettre un avis favorable sur le projet de rapport intitulé « Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Affectation des résultats de l'exercice 2017 du Territoire du Pays Salonais », tel qu'il est exposé ci-dessous :

« Selon les textes en vigueur, l'arrêté des comptes de la Métropole Aix-Marseille-Provence a été approuvé par le vote du compte administratif le 18 mai 2018.

Il a permis d'une part, de dégager le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement déterminé après qu'aient été exécutées les dotations aux amortissements et aux provisions, et, d'autre part, de calculer les restes à réaliser en dépenses et/ou en recettes qui seront repris au budget supplémentaire de l'exercice suivant.

La procédure, mise en place par les instructions budgétaires et comptables M57, M4 et dérivées consiste à prévoir dans le budget, le résultat de fonctionnement attendu de l'exercice, puis, à le constater lors de l'approbation du compte administratif et à l'affecter en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Le reliquat éventuel ne peut soit être affecté à l'investissement en réserve complémentaire, soit être affecté à l'investissement en réserve complémentaire de fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture
013 0005497-20180704-DE
Date de télétransmission : 05/07/2018
Date de réception préfecture : 05/07/2018

(suite délibération n°94/18)

Les affectations de résultats sont détaillées dans le tableau suivant :

Budgets	Résultats de exercice 2017		Résultats de clôture Fonctionnement 2017	Résultats de clôture d'investissement 2017	Restes à Réaliser en Recettes 2017	Restes à Réaliser en Dépenses 2017	Résultats cumulés Fonctionnement 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Solde maintenu en création de Fonctionnement
	Fonctionnement	Investissement							
ASSAINISSEMENT	2 606 602,67	1 374 569,45	4 439 081,12	1 513 034,52	462 961,86	448 620,26	4 439 081,12	724 713,43	3 714 367,69
EAU POTABLE	3 888 849,07	2 582 264,19	5 071 423,44	146 586,52	524 554,99	220 586,61	5 071 423,44	658 247,93	4 413 175,51
AMENAGEMENT	0,00	-2 223 152,57	0,00	-3 185 499,29	3 186 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération du Conseil de Métropole du 18 mai 2018 approuvant le Compte Administratif 2017 des Budgets Annexes du Territoire du Pays Salonais ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis formulé par le Conseil de Territoire du Pays Salonais en date du 25 juin 2018 ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement des budgets annexes de l'Assainissement et de l'Eau Potable:

Assainissement :

La section d'investissement clôture, après prise en compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes, avec un excédent de 1 527 376 ,12 €.

Il est proposé de majorer cette somme d'une dotation complémentaire de 724 713,43€ prélevée sur l'excédent de la section de fonctionnement qui s'établit à 4 439 081,12 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2018 à l'émission d'un titre de recette de ce montant, au compte 1068, « Autres Réserves ».

Le solde de l'excédent de fonctionnement qui s'élève à **3 714 367,69** euros est maintenu en section de fonctionnement et porté au compte **002** en recette.

Le résultat de clôture de la section d'investissement quant à lui, de **1 513 034,52** euros, hors restes à réaliser, est inscrit et porté au compte **001** du budget supplémentaire 2018 en recette.

Eau Potable :

La section d'investissement clôture, après prise en compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes, avec un excédent de 450 554,90€.

Il est proposé de majorer cette somme d'une dotation complémentaire de 658 412,93€ prélevée sur l'excédent de la section de fonctionnement qui s'établit à 5 071 423,44 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2018 à l'émission d'un titre de recette de ce montant, au compte 1068, « Autres Réserves ».

Le solde de l'excédent de fonctionnement qui s'élève à **4 413 010,51** euros est maintenu en section de fonctionnement et porté au compte **002** en recette.

Le résultat de clôture de la section d'investissement de **146 586,52** euros, hors restes à réaliser, est inscrit et porté au compte **001** du budget supplémentaire 2018 en recette.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180625-94-18-DE
Date de télétransmission : 05/07/2018
Date de réception en préfecture : 05/07/2018

Article 2 :

Sont approuvés comme suit, les résultats de l'exercice 2017 pour le budget annexe des Opérations d'aménagement :

Opérations d'aménagement :

La section de fonctionnement présente un résultat de clôture nul.

La section d'investissement présente un résultat déficitaire de clôture de 3 185 499,29 euros qui sera porté au compte 001 du budget supplémentaire 2018, en dépense. Il est équilibré par une recette inscrite en restes à réaliser à hauteur de 3 186 000,00 euros. »

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Affectation des résultats de l'exercice 2017 du Territoire du Pays Salonais ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée au Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

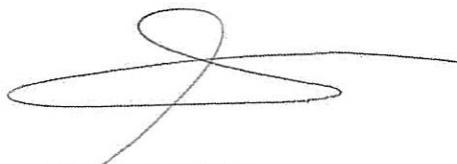
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Au registre suivent les signatures des présents.

Le présent acte sera exécutoire de plein droit dès publication et réception en Préfecture en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, article 2 et de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (24 rue Breteuil 13006 Marseille) dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours administratif peut être exercé auprès du Président du Conseil de Territoire dans le même délai, celui-ci prolonge en ce cas le délai de recours contentieux.



Nicolas ISNARD,
Président du Conseil de Territoire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180625-94-18-DE
Date de télétransmission : 05/07/2018
Date de réception préfecture : 05/07/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE TERRITOIRE SEANCE DU 25 JUN 2018**

N°: 95/18

**Objet : AVIS PORTANT SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DE LA METROPOLE –
BUDGETS ANNEXES DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE -
ADOPTION DES BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2018
DU TERRITOIRE DU PAYS SALONAI**

L'an deux mil dix-huit et le vingt-cinq du mois de juin
à 18 heures 30

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU
RHONE
ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

METROPOLE AIX-MARSEILLE -
PROVENCE

CONSEIL DE TERRITOIRE
Communes d'Alleins, Aurons,
Berre-l'Etang, Charleval,
Eyguières, la Barben, la Fare-
les-Oliviers, Lamanon, Lançon
Provence, Mallemort,
Pélissanne, Rognac, Saint-
Chamas, Salon-de-Provence,
Sénas, Velaux, Vernègues

Siège : 281 Bd Maréchal Foch
B.P 274
13666 Salon de Provence Cedex

Secrétaire de séance :
David YTIER

Date publication/affichage :

05 JUL. 2018

Le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence, sur la convocation en date du 19 juin 2018 adressée par Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de Territoire et Président de séance.

Etaient présents à cette Assemblée :

André BERTERO, Marylène BONFILLON, Éric BRUCHET, Monique BUNTZ, Joëlle BURESI, Jean-Claude CADIOU, Chantal CLISSON, Auguste COLOMB, Carole CORREIA D'ALMEIDA, Claude CORTESI, Evelyne DE FILIPPO, Olivier DENIS, Jean-Claude FABRE, Dimitri FARRO, Françoise FERNANDEZ, Hélène GENTE-CEAGLIO, Rita GIACOBETTI, Philippe GINOUX, Philippe GRANGE, Olivier GUIROU, Denis HOARAU, Nicolas ISNARD, Lionel JEAN, Didier KHELFA, Brice LE ROUX, Richard LEROI, Jean-Pierre MAGGI, Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Michel MILLE, Laurence MONET, Pascal MONTECOT, Joseph PALMITESSA, Sandrine POZZI, Sandrine PRAT, Christian RAPAUD, Nathalie SAINT-MIHIEL, Marie-France SOURD, Mourad YAHIATNI, David YTIER.

Avaient donné pouvoir :

Patrick ALVISI donne pouvoir à Marylène BONFILLON, Christophe AMALRIC donne pouvoir à Auguste COLOMB, Serge ANDREONI donne pouvoir à Joëlle BURESI, Catherine BRICOUT donne pouvoir à Didier KHELFA, Florian BRUNEL donne pouvoir à Lionel JEAN, Catherine CASORLA donne pouvoir à Marie-France SOURD, Pierre CHOZY donne pouvoir à Mourad YAHIATNI, Gérard FRISONI donne pouvoir à Rita GIACOBETTI, Alexandra GOMEZ donne pouvoir à David YTIER, Jean-Pierre GUILLAUME donne pouvoir à Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Patricia HEYRAUD donne pouvoir à Olivier DENIS, Stéphane LE RUDULIER donne pouvoir à Nicolas ISNARD, Michel ROUX donne pouvoir à Nathalie SAINT-MIHIEL, Jean VANWYNSBERGHE donne pouvoir à Monique BUNTZ, Yves WIGT donne pouvoir à Hélène GENTE-CEAGLIO.

Etaient absents et excusés à cette Assemblée :

Patrick APPARICIO, Bérange Gauthier, Corinne LUCCHINI, Henri PONS, Caroline TILLIE-CHAUCHARD, Philippe VERAN.

NOMBRES DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION
60	39	54

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180625-95-18-DE
Date de télétransmission : 05/07/2018
Date de réception préfecture : 05/07/2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article L 5218-7 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;

Vu le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Vu la lettre de saisine du Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence en date du 12 juin 2018 ;

Vu les projets de rapport de présentation et de délibération ainsi transmis ;

Il est exposé que, conformément aux dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, reprises par l'article L 5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi pour avis des rapports de présentation et des projets de délibération satisfaisant aux deux conditions exposées :

-leur exécution est spécifiquement prévue, en tout ou partie, dans les limites du territoire ;
-ils concernent les affaires portant sur le développement économique, social et culturel, l'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat.

Pour ce faire, le Conseil de Territoire émet un avis dans le délai fixé par le Président du Conseil de la Métropole. Sauf urgence dûment constatée par l'organe délibérant de la Métropole, ce délai ne peut être inférieur à quinze jours, à compter de la saisine du Conseil de Territoire.

A défaut d'avis émis dans ce délai, l'organe délibérant de la Métropole délibère.

Le Conseil de Territoire reçoit communication des pièces relatives aux affaires qui lui sont soumises. L'avis du Conseil de Territoire ou, à défaut, le document prouvant qu'il a été saisi dans les délais est joint au projet de délibération et est annexé à la délibération de l'organe délibérant de la Métropole.

En application, le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Jean-Claude GAUDIN, par courrier en date du 12 juin 2018, a donc transmis la liste des rapports inscrits à l'ordre du jour du Conseil de la Métropole en date du 28 juin et a fixé le délai de consultation à 15 jours.

Le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre l'Etang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, est donc invité à émettre un avis favorable sur le projet de rapport intitulé « Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Adoption des budgets supplémentaires 2018 du Territoire du Pays Salonais », tel qu'il est exposé ci-dessous :

Dans le cadre des dispositions de l'instruction comptable M 57 et M 49, le Budget Supplémentaire a pour objet principal de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent, ainsi que les restes à réaliser de la section d'Investissement, constatés au Compte Administratif.

Il permet également de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires du Budget Primitif.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20180625-95-18-DE Date de télétransmission : 05/07/2018 Date de réception préfecture : 05/07/2018
--

(suite délibération n°95/18)

• *Service Public Local de l'Assainissement :*

	CHARGES	PRODUITS
Section d'Exploitation	3 714 578.69 €	3 714 578.69 €

	CHARGES	PRODUITS
Section d'Investissement	2 989 608.33 €	2 989 608.33 €

Le budget supplémentaire détaillé, figure en annexe.

• *Service Public Local de l'Eau Potable :*

	CHARGES	PRODUITS
Section d'Exploitation	4 413 175.51 €	4 413 175.51 €

	CHARGES	PRODUITS
Section d'Investissement	3 296 346.61 €	3 296 346.61 €

Le budget supplémentaire détaillé, figure en annexe.

• *Operations d'Aménagements :*

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	0.00 €	0.00 €

	Dépenses	Recettes
Section d'Investissement	3 186 000.00 €	3 186 000.00 €

Le budget supplémentaire détaillé, figure en annexe.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180625-95-18-DE
Date de télétransmission : 05/07/2018
Date de réception préfecture : 05/07/2018

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République ;
- La délibération FAG 035-3054/17/CM approuvant le Budget Primitif 2018 des Budgets Annexes du Territoire du Pays Salonais ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis formulé par le Conseil du Territoire du Pays Salonais en date du 25 juin 2018 ;

**Où le rapport ci-dessus,
Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

Délibère

Article 1 :

Sont intégrés les restes à réaliser, ainsi que les reprises de résultats 2017 des Budgets Annexes du Service Public Local d'Assainissement, du Service Public Local d'Eau Potable et des Opérations d'Aménagements du Territoire du Pays Salonais, aux Budgets Supplémentaires.

Article 2 :

Est adopté le Budget Supplémentaire 2018 des Budgets Annexes du Service Public Local d'Assainissement, du Service Public Local d'Eau Potable et des Opérations d'Aménagements du Territoire du Pays Salonais, tel que présentés et annexés. »

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Adoption des budgets supplémentaires 2018 du Territoire du Pays Salonais ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée au Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Au registre suivent les signatures des présents.

Le présent acte sera exécutoire de plein droit dès publication et réception en Préfecture en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, article 2 et de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (24 rue Breteuil 13006 Marseille) dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours administratif peut être exercé auprès du Président du Conseil de Territoire dans le même délai, celui-ci prolonge en ce cas le délai de recours contentieux.



Nicolas ISNARD,
Président du Conseil de Territoire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180625-95-18-DE
Date de télétransmission : 05/07/2018
Date de réception préfecture : 05/07/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE TERRITOIRE SEANCE DU 25 JUN 2018**

N°: 96/18

**Objet : VOTE DE L'ETAT SPECIAL 2018 DU TERRITOIRE DU PAYS SALONAI -
BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

L'an deux mil dix-huit et le vingt-cinq du mois de juin
à 18 heures 30

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU
RHONE
ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

**METROPOLE AIX-MARSEILLE -
PROVENCE**

CONSEIL DE TERRITOIRE
Communes d'Alleins, Aurons,
Berre-l'Etang, Charleval,
Eyguières, la Barben, la Fare-
les-Oliviers, Lamanon, Lançon
Provence, Mallemort,
Pélissanne, Rognac, Saint-
Chamas, Salon-de-Provence,
Sénas, Velaux, Vernègues

**Siège : 281 Bd Maréchal Foch
B.P 274
13666 Salon de Provence Cedex**

Secrétaire de séance :
David YTIER

Date publication/affichage :

05 JUL. 2018

Le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Etang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence, sur la convocation en date du 19 juin 2018 adressée par Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de Territoire et Président de séance.

Etaient présents à cette Assemblée :

André BERTERO, Marylène BONFILLON, Éric BRUCHET, Monique BUNTZ, Joëlle BURESI, Jean-Claude CADIOU, Chantal CLISSON, Auguste COLOMB, Carole CORREIA D'ALMEIDA, Claude CORTESI, Evelyne DE FILIPPO, Olivier DENIS, Jean-Claude FABRE, Dimitri FARRO, Françoise FERNANDEZ, Hélène GENTE-CEAGLIO, Rita GIACOBETTI, Philippe GINOUX, Philippe GRANGE, Olivier GUIROU, Denis HOARAU, Nicolas ISNARD, Lionel JEAN, Didier KHELFA, Brice LE ROUX, Richard LEROI, Jean-Pierre MAGGI, Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Michel MILLE, Laurence MONET, Pascal MONTECOT, Joseph PALMITESSA, Sandrine POZZI, Sandrine PRAT, Christian RAPAUD, Nathalie SAINT-MIHIEL, Marie-France SOURD, Mourad YAHIATNI, David YTIER.

Avait donné pouvoir :

Patrick ALVISI donne pouvoir à Marylène BONFILLON, Christophe AMALRIC donne pouvoir à Auguste COLOMB, Serge ANDREONI donne pouvoir à Joëlle BURESI, Catherine BRICOUT donne pouvoir à Didier KHELFA, Florian BRUNEL donne pouvoir à Lionel JEAN, Catherine CASORLA donne pouvoir à Marie-France SOURD, Pierre CHOUZY donne pouvoir à Mourad YAHIATNI, Gérard FRISONI donne pouvoir à Rita GIACOBETTI, Alexandra GOMEZ donne pouvoir à David YTIER, Jean-Pierre GUILLAUME donne pouvoir à Valérie MILLANCOURT AUDIBERT, Patricia HEYRAUD donne pouvoir à Olivier DENIS, Stéphane LE RUDULIER donne pouvoir à Nicolas ISNARD, Michel ROUX donne pouvoir à Nathalie SAINT-MIHIEL, Jean VANWYNSBERGHE donne pouvoir à Monique BUNTZ, Yves WIGT donne pouvoir à Hélène GENTE-CEAGLIO.

Etaient absents et excusés à cette Assemblée :

Patrick APPARICIO, Bérangère GAUTHIER, Corinne LUCCHINI, Henri PONS, Caroline TILLIE-CHAUCHARD, Philippe VERAN.

NOMBRES DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION
60	39	54

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180625-96-18-DE
Date de télétransmission : 05/07/2018
Date de réception préfecture : 05/07/2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;

Vu la délibération n° HN 108-239/16/CM en date du 28 avril 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Conseil de territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pelissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux et Vernègues ;

Vu le vote de l'Etat Spécial de Territoire 2018 par délibération du Conseil de Territoire n° 136/17 du 29 novembre 2017 ;

Vu la Décision Modificative n°1 approuvée par délibération du Conseil de Territoire n°35/18 en date du 20 mars 2018 ;

Dans le cadre des dispositions de l'instruction comptable M 57 et M 49, le Budget Supplémentaire a pour objet de réaliser un ajustement des prévisions budgétaires en recettes et / ou en dépenses et permet ainsi de prendre en compte des éléments nouveaux, non intégrés dans les documents budgétaires précédents.

Le Budget Supplémentaire de l'Etat Spécial 2018 du Territoire du Pays Salonais s'équilibre de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	- 705 441.89 €	- 705 441.89 €

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT	1 675 000.00 €	1 675 000.00 €

Les dotations de gestions du Territoire sont ainsi portées à:

Dotation d'Investissement : 5 843 332.00 €

Dotation de Fonctionnement : 15 144 843.11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire des communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pelissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ADOPTE le Budget Supplémentaire de l'Etat Spécial 2018 du Territoire du Pays Salonais.

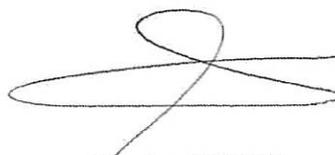
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Au registre suivent les signatures des présents.

Le présent acte sera exécutoire de plein droit dès publication et réception en Préfecture en application de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, article 2 et de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (24 rue Breteuil 13006 Marseille) dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours administratif peut être exercé auprès du Président du Conseil de Territoire dans le même délai, celui-ci prolonge en ce cas le délai de recours contentieux.



Nicolas ISNARD,
Président du Conseil de Territoire

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180625-96-18-DE
Date de télétransmission : 05/07/2018
Date de réception préfecture : 05/07/2018

Le 05 JUIL. 2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Numéro SIRET : 200 054 807 00165

POSTE COMPTABLE : RECETTE DES FINANCES MARSEILLE

M. 57

**ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE - CT 3
BUDGET SUPPLEMENTAIRE
Vote par nature**

ANNEE 2018

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DE L'ETAT SPECIAL DU TERRITOIRE	
	I
	A
<p>I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent état spécial du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ; - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ; - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ; - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, l'état spécial de territoire est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».</p> <p>III - La comparaison s'effectue par rapport à l'état spécial de Territoire cumulé de l'exercice précédent.</p>	

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « primitif » ou « cumulé ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans ».

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)		B1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE	19 057 675,21	0,00	A1 0,00
Investissement	590 086,86	(3)	A2 0,00
Fonctionnement	18 467 586,35	(4)	A3 0,00

RESTES A REALISER N-1			
		Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	0,00
Investissement	0,00
Fonctionnement	0,00

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
 (2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
 (5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES		B2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées (1)
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles (4)	0,00

NEANT

(1) Il s'agit des restes à réaliser conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprises des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES		B3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		
018	RSA	(II) 0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	(IV) 0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impôts locaux	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels (4)	0,00

NEANT

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE
VUE D'ENSEMBLE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	1 675 000,00	1 675 000,00
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 675 000,00	1 675 000,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	-705 441,89	-705 441,89
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		-705 441,89	-705 441,89

TOTAL DE L'ETAT SPECIAL DU TERRITOIRE (4)		969 558,11	969 558,11
--	--	-------------------	-------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
 (2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
 (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
 (4) Total de l'état spécial de territoire = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – PAR CHAPITRE		A1

Chapitre (1)	Budget de l'état spécial de territoire	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	4 168 332,00	0,00	1 675 000,00	1 675 000,00	1 675 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	4 168 332,00	0,00	1 675 000,00	1 675 000,00	1 675 000,00
Total des dépenses réelles	4 168 332,00	0,00	1 675 000,00	1 675 000,00	1 675 000,00
040 Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé					0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées					1 675 000,00

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – PAR CHAPITRE

III
A2

Chapitre (1)	Budget de l'état spécial de territoire	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	4 168 332,00	0,00	1 675 000,00	1 675 000,00	1 675 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers	4 168 332,00	0,00	1 675 000,00	1 675 000,00	1 675 000,00
Total des recettes réelles	4 168 332,00	0,00	1 675 000,00	1 675 000,00	1 675 000,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
041 <i>Opérations patrimoniales</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé					0,00
Total des recettes d'investissement cumulées					1 675 000,00

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)	Budget de l'état spécial de territoire	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	4 168 332,00	0,00	1 675 000,00	1 675 000,00	1 675 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régié)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
4581173003	EQUIPEMENT & INSTALL* COLLECTE	652 744,00	0,00	0,00	0,00
4581173004	OPTIMISATION RESEAU DECHETERIE	1 505 129,00	0,00	0,00	0,00
4581173005	TRAVAUX SUR CENTRE DE TRANSFERT	396 996,00	0,00	0,00	0,00
4581173006	CSDND MALLEMORT	19 740,00	0,00	0,00	0,00
4581173007	POLITIQUE DE LA VILLE / ANRU	493 800,00	0,00	0,00	0,00
4581173008	DFCI	985 907,00	0,00	0,00	0,00
4581173012	ENTRETIEN PISCINE	103 300,00	0,00	0,00	0,00
4581173013	CENTRE DE TRANSFERT VAUTUBIERE	10 716,00	0,00	0,00	0,00
4581183015	EAUX PLUVIALES	0,00	0,00	0,00	0,00
4581183016	DEFENSE EXTERIEURE CONTRE INCENDIE	0,00	0,00	0,00	0,00
4581183017	PLAN LOCAL URBANISME	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	4 168 332,00	1 675 000,00	1 675 000,00	1 675 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'investissement cumulées				1 675 000,00

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A4
Chap. / art. (1)	Budget de l'état spécial de territoire	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
TOTAL	4 168 332,00	0,00	1 675 000,00	1 675 000,00	1 675 000,00	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	4 168 332,00	0,00	0,00	0,00	
4582173003	EQUIPEMENT & INSTALL ° COLLECTE	652 744,00	0,00	0,00	0,00	
4582173004	OPTIMISATION RESEAU DECHETERIE	1 505 129,00	0,00	0,00	0,00	
4582173005	TRAVAUX SUR CENTRE DE TRANSFERT	396 996,00	0,00	0,00	0,00	
4582173006	CSDND MALLEMORT	19 740,00	0,00	0,00	0,00	
4582173007	POLITIQUE DE LA VILLE / ANRU	493 800,00	0,00	0,00	0,00	
4582173008	DFCI	985 907,00	0,00	0,00	0,00	
4582173012	ENTRETIEN PISCINE	103 300,00	0,00	0,00	0,00	
4582173013	CENTRE DE TRANSFERT VAUTUBIERE	10 716,00	0,00	0,00	0,00	
4582173015	EAUX PLUVIALES	0,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	
4582173016	DEFENSE EXTERIEURE CONTRE INCENDIE	0,00	0,00	220 000,00	220 000,00	
4582173017	PLAN LOCAL URBANISME	0,00	0,00	155 000,00	155 000,00	
	Total des recettes réelles	4 168 332,00	0,00	1 675 000,00	1 675 000,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes d'investissement cumulées				1 675 000,00	

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – PAR CHAPITRE

III
B1

DEPENSES

Chap. (1)	Libellé	Budget de l'état spécial de territoire	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	19 588 260,00	0,00	-705 441,89	-705 441,89	-705 441,89
011	Charges à caractère général	18 815 310,00	0,00	-619 591,89	-619 591,89	-619 591,89
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	762 950,00	0,00	-85 850,00	-85 850,00	-85 850,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	19 578 260,00	0,00	-705 441,89	-705 441,89	-705 441,89
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)					
	Total des dépenses financières	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	19 588 260,00	0,00	-705 441,89	-705 441,89	-705 441,89
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00
				D002 Résultat reporté ou anticipé (5)		
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées					-705 441,89

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – PAR CHAPITRE

	III
	B2

Chap. (1)	Libellé	Budget de l'état spécial de territoire	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	19 588 260,00	0,00	-705 441,89	-705 441,89	-705 441,89
013	Atténuations de charges				0,00	0,00
016	APA				0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI				0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 705 597,00				0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)				0,00	0,00
74	Dotations et participations	16 213 468,00				0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 669 195,00		-705 441,89	-705 441,89	-705 441,89
	Total des recettes de gestion des services	19 588 260,00	0,00	-705 441,89	-705 441,89	-705 441,89
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)					
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	19 588 260,00	0,00	-705 441,89	-705 441,89	-705 441,89
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00				
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00				
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00
				R002 Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00
	Total des recettes de fonctionnement cumulées					-705 441,89

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

B3

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'état spécial de territoire	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	19 588 260,00	0,00	-705 441,89	-705 441,89	-705 441,89
011	Charges à caractère général	18 815 310,00	0,00	-619 591,89	-619 591,89	-619 591,89
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	92 000,00	0,00	-10 000,00	-10 000,00	-10 000,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	15 700,00	0,00	-5 500,00	-5 500,00	-5 500,00
60624	Produits de traitement	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	14 050,00	0,00	-4 750,00	-4 750,00	-4 750,00
60631	Fournitures d'entretien	15 750,00	0,00	-3 250,00	-3 250,00	-3 250,00
60632	Fournitures de petit équipement	152 050,00	0,00	-1 200,00	-1 200,00	-1 200,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	60 100,00	0,00	-31 650,00	-31 650,00	-31 650,00
6064	Fournitures administratives	19 550,00	0,00	-8 649,69	-8 649,69	-8 649,69
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	29 185,00	0,00	-12 385,00	-12 385,00	-12 385,00
611	Contrats de prestations de services	15 816 318,00	0,00	-47 000,00	-47 000,00	-47 000,00
6132	Locations immobilières	6 664,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	4 250,00	0,00	-1 008,80	-1 008,80	-1 008,80
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	5 000,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00	-5 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	743 800,00	0,00	-140 000,00	-140 000,00	-140 000,00
61524	Entretien bois et forêts	48 000,00	0,00	-40 000,00	-40 000,00	-40 000,00
61551	Entretien matériel roulant	84 100,00	0,00	-5 500,00	-5 500,00	-5 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	24 600,00	0,00	-100,00	-100,00	-100,00
6156	Maintenance	314 347,00	0,00	-17 900,00	-17 900,00	-17 900,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	1 021,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	80 000,00	0,00	-30 000,00	-30 000,00	-30 000,00

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE - CT 3 - CONSEIL DE TERRITOIRE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'état spécial de territoire	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6182	Documentation générale et technique	23 440,00	0,00	-6 674,00	-6 674,00	-6 674,00
6184	Versements à des organismes de formation	14 500,00	0,00	-9 000,00	-9 000,00	-9 000,00
6188	Autres frais divers	39 100,00	0,00	-100,00	-100,00	-100,00
62268	Autres honoraires, conseils	214 400,00	0,00	-87 860,00	-87 860,00	-87 860,00
6228	Divers	196 600,00	0,00	-1 614,00	-1 614,00	-1 614,00
6231	Annonces et insertions	32 825,00	0,00	-2 000,00	-2 000,00	-2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 000,00	0,00	-1 000,00	-1 000,00	-1 000,00
6234	Réceptions	47 100,00	0,00	-16 500,00	-16 500,00	-16 500,00
6236	Catalogues et imprimés	108 000,00	0,00	-73 222,40	-73 222,40	-73 222,40
6238	Divers	44 700,00	0,00	-29 600,00	-29 600,00	-29 600,00
6245	Transports de personnes extérieures	180,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	15 000,00	0,00	-12 000,00	-12 000,00	-12 000,00
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	12 000,00	0,00	-1 028,00	-1 028,00	-1 028,00
6282	Frais de gardiennage	53 000,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00	-5 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	164 650,00	0,00	-26 100,00	-26 100,00	-26 100,00
63512	Taxes foncières	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct autres communes	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. Fonct. Organismes publics divers	34 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. Fonct asso personnes privées	705 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv. Fonct autres personnes droit privé	0,00	0,00	-82 350,00	-82 350,00	-82 350,00
6583	Intérêts moratoires, pénalités / marché	4 500,00	0,00	-2 500,00	-2 500,00	-2 500,00

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE - CT 3 - CONSEIL DE TERRITOIRE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'état spécial de territoire	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65888	Subv. fonct. asso. personnes privées	5 000,00	0,00	-1 000,00	-1 000,00	-1 000,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 65886)	762 950,00	0,00	-85 850,00	-85 850,00	-85 850,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		19 578 260,00	0,00	-705 441,89	-705 441,89	-705 441,89

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE - CT 3 - CONSEIL DE TERRITOIRE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'état spécial de territoire	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	-	0,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	-	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	-	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi- budgétaires)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)					
	Total des charges financières et exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	19 588 260,00	0,00	-705 441,89	-705 441,89	-705 441,89
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses cumulées					-705 441,89

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

III – VOTE DE L'ETAT SPECIAL DE TERRITOIRE
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, état spécial de territoire précédent	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	19 588 260,00	0,00	-705 441,89	-705 441,89	-705 441,89
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 705 597,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70328	Autres droits stationnement et location	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	8 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevance de sces à caractère sportif	230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. Frais par des tiers	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 299 197,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	16 213 468,00	0,00	-705 441,89	-705 441,89	-705 441,89
74718	Autres participations Etat	190 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	14 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	155 353,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74778	Autres fonds européens	1 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748721	Dotation de gestion locale reçue	15 850 285,00	0,00	-705 441,89	-705 441,89	-705 441,89
75	Autres produits de gestion courante	1 669 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	129 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	1 539 895,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	19 588 260,00	0,00	-705 441,89	-705 441,89	-705 441,89
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	19 588 260,00	0,00	-705 441,89	-705 441,89	-705 441,89
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes cumulées					-705 441,89

(1) Détailler en fonction du plan des comptes et des compétences exercées par le conseil de territoire

IV - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

IV

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents : 39

Nombre de suffrages exprimés : 54

VOTES : 54

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 19/06/2018

Présenté par (1), de Président

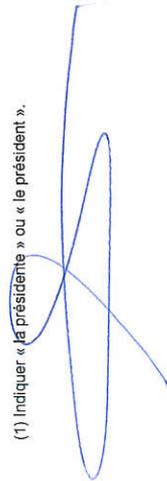
A. le Salon de Provence le 25/06/2018
Délibéré par le conseil de territoire (2), réunie en session

A. le Salon de Provence le 25/06/2018
Les membres du conseil de territoire

Certifié exécutoire par de Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A. le Salon de Provence

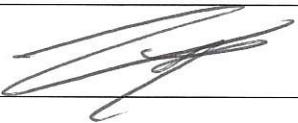
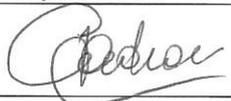
(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

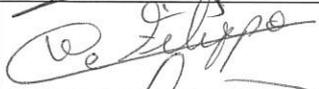
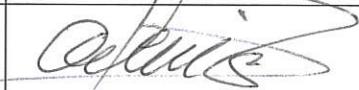
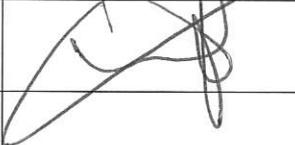
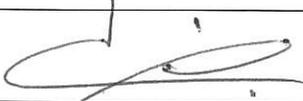
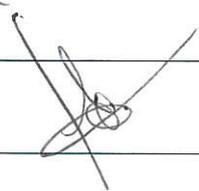


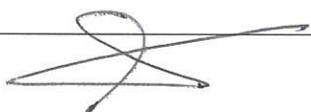
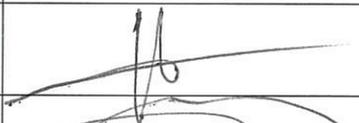
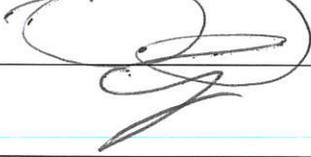
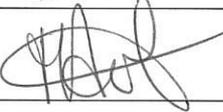
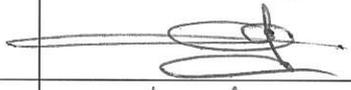
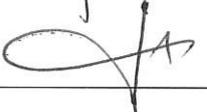
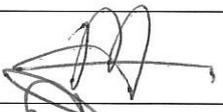
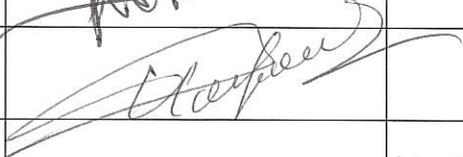
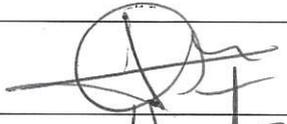
METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE
TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS

CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 25 JUIN 2018

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - ETAT SPECIAL 2018

Nom – Prénom	Signature	Représenté par
ALVISI Patrick		M. BONFILLON
AMALRIC Christophe		A. COLONB
ANDREONI Serge		J. BURESI
APPARICIO Patrick		
BERTERO André		
BONFILLON Marylène		
BRICOUT Catherine		D. KHELFA
BRUCHET Éric		
BRUNEL Florian		L. JEAN
BUNTZ Monique		
BURESI Joëlle		
CADIOU Jean-Claude		
CASORLA Catherine		M. F. SOURD
CHOUZY Pierre		M. YAHIAOUI

CLISSON Chantal		
COLOMB Auguste		
CORREIA D'ALMEIDA Carole		
CORTESI Claude		
DE FILIPPO Evelyne		
DENIS Olivier		
FABRE Jean-Claude		
FARRO Dimitri		
FERNANDEZ Françoise		
FRISONI Gérard		R. GIACOBETTI
GAUTHIER Bérengère		
GENTE-CEAGLIO Hélène		
GIACOBETTI Rita		
GINOUX Philippe		
GOMEZ Alexandra		D. YTIER
GRANGE Philippe		
GUILLAUME Jean-Pierre		V. TILLANCOURT AUDIBERT
GUIROU Olivier		
HEYRAUD Patricia		O. DENIS
HOARAU Denis		

ISNARD Nicolas		
JEAN Lionel		
KHELFA Didier		
LE ROUX Brice		
LE RUDULIER Stéphane		N. ISNARD
LEROI Richard		
LUCCHINI Corinne		
MAGGI Jean-Pierre		
MILLANCOURT-AUDIBERT Valérie		
MILLE Michel		
MONET Laurence		
MONTECOT Pascal		
PALMITESSA Joseph		
PONS Henri		
POZZI Sandrine		
PRAT Sandrine		
RAPAUD Christian		
ROUX Michel		N. SAINT-MIHIEL
SAINT-MIHIEL Nathalie		
SOURD Marie-France		

TILLIE-CHAUCHARD Caroline		
VANWYNSBERGHE Jean		T. BUNTZ
VERAN Philippe		
WIGT Yves		H. GENTE CEGLIO
YAHATNI Mourad		.
YTIER David	